



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE 10 NOVEMBRE 2025

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance ordinaire, ce 10 novembre 2025 à 20H00, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Est présent, le maire :

Gilles A. Michaud

Sont présents, les conseillers :

Siège # 1 Michel Dion
Siège # 2 Mario Pelletier
Siège # 3 Christian Drapeau
Siège # 4 Bertin Ouellet
Siège # 5 Hervé Voyer
Siège # 6 Bernard Labrie

Formant quorum sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

La personne qui préside la séance, soit Gilles A. Michaud, informe le conseil qu’il votera sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la Loi.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

02- ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

ASSERMENTATION DE CHRISTIAN DRAPEAU, CONSEILLER SIÈGE NO.3

Je déclare sous serment que j’exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d’éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Kamouraska.

Je m’engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Personne élue : Christian Drapeau

Signataire



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Je déclare sous serment devant moi le 10 novembre 2025 au 67,
avenue Morel à Kamouraska (Qc) G0L 1M0

Personne autorisée à recevoir le serment :

Gilles A. Michaud, maire

**ASSERMENTATION DE BERNARD LABRIE, CONSEILLER SIÈGE
NO.6**

Je déclare sous serment que j’exercerai mes fonctions de conseiller
avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code
d’éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité
de Kamouraska.

Je m’engage également à respecter les règles de ce code applicables
après la fin de mon mandat.

Personne élue : Bernard Labrie

Signataire

Je déclare sous serment devant moi le 10 novembre 2025 au 67,
avenue Morel à Kamouraska (Qc) G0L 1M0.

Personne autorisée à recevoir le serment :

Gilles A. Michaud, maire

03- ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

25.11.247 RÉSOLUTION

SUR UNE PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Michel Dion
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

04- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

25.11.248 RÉSOLUTION

SUR UNE PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 dont
le conseil a reçu copie dans les délais prévus, affirment qu’ils en ont
pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été
affiché aux endroits prévus et est adopté.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

05- LECTURE ET DÉPOT DU RÉSULTAT DE L'ELECTION
MUNICIPALE

Suite à l'élection générale tenue le 2 novembre dernier, voici les résultats :

- Poste de maire : Gilles A. Michaud
- Conseiller siège no. 1 : Michel Dion
- Conseiller siège no. 2 : Mario Pelletier
- Conseiller siège no. 3 : Christian Drapeau
- Conseiller siège no. 4 : Bertin Ouellet
- Conseiller siège no. 5 : Hervé Voyer
- Conseiller siège no. 6 : Bernard Labrie

06- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

25.11.249 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Bernard Labrie soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochaines années 2025-2029.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire suppléant est désigné comme substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

07- FORMULAIRE D'ATTESTATION (DGE-1038) CONCERNANT LA
PRODUCTION DE LA LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ
OU NON A LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DES ÉLUS.ES
MUNICIPAUX

La directrice générale et greffière-trésorière, Mychelle Lévesque, informe les candidats à l'élection du 2 novembre 2025, le maire et les conseillers élus par acclamation qu'ils devront déposer au plus tard le 1^{er} février 2026 le formulaire intitulé : **Liste des donateurs et rapport de dépenses pour les municipalités de moins de 5 000 habitants** tel qu'exigé par Élections Québec ainsi que toutes les pièces justificatives des dépenses encourues.

08- NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR DIFFÉRENTS COMITÉS

25.11.265 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte les nominations suivantes sur les différents comités œuvrant dans la municipalité :

- ⇒ Service Incendie de Ville Saint-Pascal : Mario Pelletier
- ⇒ Comité Consultatif d'Urbanisme : Mario Pelletier & Bertin Ouellet
- ⇒ Comité de pilotage (MADA) : Michel Dion
- ⇒ Comité Famille : À venir



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

- ⇒ Comité de Développement : Christian Drapeau
- ⇒ Comité de Sécurité Civile : Michel Dion
- ⇒ Comité de démolition : Gilles Michaud, Hervé Voyer et Bertin Ouellet
- ⇒ Comité de Bibliothèque : Hervé Voyer
- ⇒ Comité de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (RIGMRK) : Mario Pelletier.
- ⇒ Comité de l’OMH de Kamouraska : À venir.

**09- CHANGEMENT ET AUTORISATION DE NOUVEAUX
SIGNATAIRES – COMPTE BANCAIRE OU AUTRE DOCUMENT**

25.11.250 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE monsieur Gilles A. Michaud, maire, soit autorisé à signer tout effet bancaire, document ou autre à la Caisse Desjardins du Centre Est-du-Kamouraska conjointement avec la directrice générale, Greffière-trésorière, madame Mychelle Lévesque en remplacement de madame Anik Corminboeuf dont le mandat s’est terminé en avril 2025.

QUE Bernard Labrie soit nommé (e) troisième signataire en cas d’absence du maire.

QU’en cas de remplacement du maire, le nouveau maire qui aura prêté serment sera autorisé à signer tout document ou effet bancaire.

**10. RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES
DE YVES LEBLANC, HYDROGÉOLOGUE (DOSSIER Puits
D’ALIMENTATION – TRAITEMENT UV)**

25.11.251 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE, pour donner suite à une demande de certificat d’autorisation et à l’étude entrepris par le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il a été demandé à la municipalité de fournir au dit ministère une étude portant sur la délimitation des aires de protection des puits PP-1 e FE-4, pour donner suite à la réalisation du protocole ESSIDÈS, puisque ces dits puits se sont classés eau souterraine sous l’influence directe des eaux de surface;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à un hydrogéologue de rédiger un rapport hydrogéologique incluant les activités exigées par le ministère ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Bernard Labrie
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE la municipalité accepte l’offre de services déposée par Yves Leblanc, hydrogéologue, datée du 27 octobre 2025.

Coût : 14 120.00 \$ (taxes en sus).

- ❖ Il est à noter que les dépenses reliées aux analyses d’eau seront prises en charge par la municipalité.
- ❖ Toute réunion additionnelle ou autre intervention sera facturée selon un taux horaire de 160.00 \$ l’heure, les déplacements à 0.60\$/km et autres dépenses nécessaires pour la réalisation du rapport demandé.

11- CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2026
« MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

25.11.252 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Bertin Ouellet
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront les lundis et/ou mardis qui débiteront à 20H00 :

- | | |
|----------------|------------|
| → 12 janvier | 9 février |
| → 9 mars | 13 avril |
| → 4 mai | 8 juin |
| → 6 juillet | 3 août |
| → 14 septembre | 12 octobre |
| → 9 novembre | 7 décembre |

QU’UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

12. DÉMARCHE MADA - NOMINATION DU RQA ET FORMATION DU COMITÉ

25.11.253 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kamouraska a présenté le 10 novembre 2025 une demande d’appui financier la mise à jour de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à l’acceptation de la subvention octroyée par le Secrétariat aux aînés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, la Municipalité de Kamouraska désire réaliser la démarche de MADA ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kamouraska entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d’aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kamouraska a pour mission d’assurer le bien-être de ses citoyens et citoyennes ainsi que la vitalité de sa communauté ;

ATTENDU QUE la MADA relève d’un pouvoir de la Municipalité de Kamouraska lui permettant d’intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Kamouraska :

- Autorise Madame Mychelle Lévesque à signer au nom de la Municipalité Kamouraska tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA ;
- Nomme monsieur Michel Dion à titre de personne responsable des questions âgées (RQA) ;

Laquelle personne aura le mandat :

- D’assumer le leadership de l’élaboration ou de la mise à jour de la politique et du plan d’action ;
- De représenter les intérêts des personnes âgées auprès du conseil municipal de la Municipalité de Kamouraska ;
- D’assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal

Procède à la création d’un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable des questions âgées (RQA).

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
 - De recommander la politique de la MADA et son plan d’action au conseil municipal;
 - D’assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d’action.
- Procède à la nomination des membres pour le comité de pilotage MADA, comme suit :
 - Michel Dion, conseiller responsable des questions âgées
 - Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière
 - Hélène Tousignant, Adjointe administrative
 - Yvan Gosselin, à titre de représentant du Club des 50 ans et +
 - NOM DE LA PERSONNE, à titre de représentant des personnes âgées (à préciser)
 - NOM DE LA PERSONNE, organisatrice communautaire au CISSS du Bas-St-Laurent (à préciser).



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Coût : 80.00 \$ l’heure.

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres proposés a préalablement accepté le rôle et le mandat qui lui sont confiés pour la réalisation ou la mise à jour de la politique municipalité amie des aînés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 10^E JOUR DE NOVEMBRE 2025

Greffière du conseil municipal de Kamouraska

13. RÉSOLUTION POUR DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION (PPA-CE)

25.11.254 RÉSOLUTION

Dossier : ANZ99784 – 14050 (1) – 20250416-009
Sous-volet : Projets particuliers d’amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l’année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarés ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Michel Dion, appuyée par Christian Drapeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Kamouraska approuve les dépenses d'un montant de 12 364.80 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Copie certifiée conforme

14- AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA

25.11.255 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que cinq (5) municipalités du Kamouraska ont conclu, le 24 août 2011, une entente intermunicipale afin de créer la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest (la Régie), laquelle entente a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2011, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 22 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que seize (16) municipalités du Kamouraska, ainsi que la MRC de Kamouraska représentant les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne, ont adopté, le 19 juin 2024, une entente modifiante celle de 2011 afin de constituer la *Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska*;

CONSIDÉRANT que ladite entente a été approuvée par décret de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 juillet 2024, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 3 août 2024;

CONSIDÉRANT le regroupement de la Ville de La Pocatière, de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, ordonné par le décret numéro 1046-2025 du 20 août 2025, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'eu égard audit regroupement, il est nécessaire de modifier l'entente intermunicipale afin de retirer les anciennes municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Onésime-d'Ixworth et d'ajouter la nouvelle Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de modifier la durée de l'entente pour la porter à quinze (15) années plutôt que dix (10);

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

QUE le conseil de Kamouraska :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

- Autorise la conclusion de l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après appelée l'entente) à intervenir entre les Municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, la Ville de La Pocatière, la Ville de Saint-Pascal, et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne. Ladite entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était reproduite ici au long ;
- Autorise Gilles A. Michaud, maire, ou en l'absence de ce dernier/dernière, le maire suppléant, Bernard Labrie et Mychelle Lévesque, directrice générale ou en l'absence de cette dernière, le ou la directeur (trice) général(e) en poste, à signer l'entente ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution;
- Autorise la transmission de la présente résolution à chaque municipalité partie à l'entente ainsi qu'à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;
- Mandate la Régie intermunicipale de gestions des matières résiduelles du Kamouraska à transmettre l'original de l'entente signée ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution de chaque municipalité autorisant la conclusion de l'entente à la ministre des Affaires municipales pour approbation;

15. RÉOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ADDITIONNELLE DE TETRA TECH APPLICABLE AU PGA (PLAN DE GESTION DES ACTIFS)

25.11.256 RÉOLUTION

ATTENDU QUE de nouvelles exigences gouvernementales du MAMH ont changées entre autres, les niveaux de services, la gestion des risques, ...

ATTENDU QUE de nouveaux éléments clés sont à traiter dans le PGA -Eau (conforme aux exigences minimales du MAMH) ainsi que els actions minimales à prendre : Gestion du cycle de vie, résumé financier, amélioration et suivi).

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Bernard Labrie
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte la nouvelle enveloppe budgétaire déposée par Tetra Tech en date du 30 septembre dernier.

Coût additionnel : +- 15 000.00 \$.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

16. INFORMATIONS DU MAIRE

→ Prévisions budgétaires (en préparation).

17. DOSSIERS CCU

DOSSIER 2025-037 – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION
POUR LE 214, AVENUE MOREL – LOT 4 008 042

25.11.257 **RÉSOLUTION**

Demande pour rénovation :

Toiture → Refaire la toiture en bardeau d’asphalte la toiture est déjà en bardeau.

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de certificat tel que présentée.

SUR PROPOSITION DE Michel Dion
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2025-0038 – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION
POUR LE 150, AVENUE MOREL – LOT 4 008 119

25.11.258 **RÉSOLUTION**

Demande pour rénovation :

Toiture → Remplacer la toiture en tôle (comme actuellement), tôle ultra-Vic calibre 28 couleur gris-charbon.

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de certificat tel que présentée.

SUR PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2025-0039 2024-017 : DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUCTION : 101, AVENUE MOREL, LOT 4 008 160

25.11.259 **RÉSOLUTION**

Demande pour : Construction d’un nouveau garage 23’x23’ qui remplacera l’ancien garage 12’x20’. Le garage n’aura qu’un étage et présentera les mêmes caractéristiques architecturales que la résidence (couleurs, toiture et matériaux). Revêtement en Canexel et bardeaux d’asphalte ou tôle.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Recommandations : Panneau du garage avec des caissons et petites fenêtres dans le haut. Moulures de coin (planche) comme la maison.

CETTE RÉOLUTION A ÉTÉ ADOPTÉE À LA MAJORITÉ tenant compte que : (Vincent Dagenais se retire pour éviter un potentiel conflit d'intérêt)

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande du permis avec les recommandations du CCU.

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Michel Dion
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2025-0034 : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION:
64, AVENUE MOREL, LOT 6 702 506

25.11.260 **RÉSOLUTION**

Demande nouvel construction pour Quai des bulles Inc.

Construction d'un bâtiment commercial 12,8 x 22,90 m et une hauteur max. de 10,06 m.

Toiture ➔ Revêtement de toit en métal avec rainures et attaches exposées, VicWest Supervic de couleur Galvalume Plus AZ50/AZM150 **Suggestion CCU ➔** tôle Prestige.

Revêtement extérieur ➔ Planches et lattes en bois (Board & Batten 9 po. », peint, matériau Maibec et Peinture opaque 'Teinte de lait #373' Galerie N/A Extérieur.

Fenêtres et portes ➔ Fenêtres hybrides aluminium/PVC de type guillotine, auvent et fixe, de couleur 'Old World Blue / Bleu océan' Gentek #542.

Recommandations du CCU ➔ fenêtres du rez-de-chaussée avec carreaux comme montré sur le plan :

En façade : Portes style française (un tier / deux tiers) et fenêtres avec cadrage et planche cornière. Diviser l'imposte au-dessus de la porte principale en 2.

Poteaux de la galerie : 6 po x 6 po min avec aisseliers et bas de galerie en planche verticale.

(OK les recommandations ont été incluses selon les nouveaux plans).

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis avec les recommandations du CCU.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Note importante ➔ Préciser le type de matériel (gravier, béton, asphalte ?) de l'accès piéton à inclure dans la demande permis.

SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

18. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE À L'EDC - VOLET LOISIR CULTUREL MUNICIPAL

25.11.261 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son *Entente de développement culturel* (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000 \$ par an pour chaque municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Bernard Labrie
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité demande un montant de 1 000.00 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2025 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : Marie-Denise Pelletier - Noël parle-moi le 13 décembre 2025 à l'Église de Kamouraska.

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 200.00 \$ dollars.

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et/ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité.

QUE la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

19. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité. Une correspondance sera transmise au propriétaire qui ont des taxes dues depuis plus d'un an. Une entente devra être prise avant le 8 décembre 2025.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

20. DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) – (ENQUÊTE EN ETHIQUE ET DEONTOLOGIE – ANDREW CADDELL

Le 8 octobre dernier, la Commission municipale du Québec (Division juridictionnelle) a déposé le résultat de leur enquête en éthique et déontologie en matière municipale de Andrew Caddell.

Conformément à l’article 28 de la *Loi sur l’Éthique et la déontologie en matière municipale*, cette décision doit être déposée au conseil à la première séance ordinaire suivant sa réception.

21. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES D’OCTOBRE 2025

25.11.262 RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/10/25 :	210 668.46 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	47 935.22 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR OCTOBRE 2025 :	258 603.68 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref.-trés.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

22. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- Plan triennal de destination des immeubles du centre de services scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2026-2027 à 2028-2029.

DEMANDES DE COMMANDITES DE MOISSON KAMOURASKA,
CENTRE D’ACCUEIL-PARTAGE ET LE COMITÉ DES BÉNÉVOLES DU
CENTRE D’HÉBERGEMENT D’ANJOU

25.11.263 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité verse une aide financière aux organismes suivants :

- Moisson Kamouraska : 250.00 \$
- Centre d’accueil-partage : 300.00 \$
- Comité des bénévoles du Centre d’hébergement D’Anjou : 150.00 \$

*Ces montants versés sont identiques à ceux versés en 2024.

23. VARIA

RÉSOLUTION POUR PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

25.11.264 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise la greffière-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de septembre est fermé.

- IDS Micronet : 11.50 \$
- Les Alarmes Clément Pelletier : 275.80 \$
- Libre Service de l’Amitié : 112.01 \$ + 122.02 \$
- Excavation Robert Dionne & Fils Inc. : 4 449.88 \$
- Municipalité de Saint-Philippe : 85.00 \$ (activité Camp de jour)
- Fonds de l’information foncière : 6.00 \$
- Jean Morneau Inc. : 79.62 \$

- Prévoir réunion de travail sur le budget le 27/11/25 (journée).

- Déclaration d’intérêts pécuniaires à compléter par les élus + liste des donateurs et rapport de dépenses (Municipalités de moins de 5 000 habitants).

- Besoins de matériel au bureau municipal pour l’année 2026.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Tableau des changements sur les changements à la Règlementation d’Urbanisme. (Thibaut Trapé).
- Réparation routière.
- Prolongement du réseau d’aqueduc & d’égouts (Vision municipale à long terme.
- Patinoire (projet à long terme).

25-FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

25.11.266 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La fermeture de cette séance ordinaire. Il était 21H35 PM.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. et gref. trés.

NOTE :

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles A. Michaud, maire